



QUITTER LA FRANCE APRES AVOIR RECU LA NATIONALITE

Par **yulia**, le **28/09/2012** à **19:13**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon dossier de naturalisation a été accepté et j'attends la publication du décret dans le Journal Officiel

Je voudrais demander si j'ai le droit de partir en autre pays de UE pour 2 ou 3 ans pour travailler et connaître une autre culture ou c'est risqué pour ma naturalisation.

Je ne trouve aucune information sur web, je vous serais très reconnaissante.

Merci beaucoup d'avance

Par **Butterfly250**, le **30/04/2016** à **14:43**

Bonjour Yulia,

Je viens de voir votre question et je suis dans la même situation que vous en 2012 (j'attends la réponse suite à une demande de naturalisation mais j'ai pour projet de partir à l'étranger pour 2 ans). Je me permets donc de vous demander, est-ce que cela vous a posé problème ? Avez-vous pu partir tout en obtenant les papiers nécessaires (carte d'identité, passeport) ?

Je vous remercie par avance pour votre aide :)